

PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2009

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Procurations	02
Absents	04
Votants	25
Convoqués le 14/10/2009	
Affiché le 28/10/2009	

*L'an deux mille neuf et le vingt octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.*

**Etaient présents :**

M. HELLE, M.BROS, Mme BOUFFARTIGUE, M. COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, Mme LIBERATI, M. TURREL, Mme LIBRET-LAUTARD, M. PESSANT, Mme PAILHES, M. BENARFA, Mme LAUTRE, M. BARRAU, Mme GREGOIRE, Mme GOUBELET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, M. MASSIP-PAILHES, Mme LANGLADE-MAZIC, M. PONS, Mme DARNISE et M. BARDOU.

**Procurations :** Mme GRA NDET donne procuration à Mme TEMPESTA, M. DORET donne procuration à Mme BOUFFARTIGUE.

**Absent excusé :** M. PEDRO

**Absent :** M. BENAC.

La séance est ouverte à 21h.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Election du secrétaire de séance.**

Mme GOUBELET est désignée pour être secrétaire de séance.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
---

**2. Approbation du procès verbal de la séance du 15 septembre 2009.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 15 septembre 2009.

Aucune observation n'est formulée.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
---

### **3. Budget communal : décision modificative n° 3.**

Monsieur Turrel fait part au Conseil Municipal de l'organisation par la MJC d'un festival Hip-Hop le samedi 7 novembre 2009. Il explique que la tête d'affiche est un groupe très connu dans le milieu du hip-hop et du rap : « La Fouine ». Il s'agit d'une programmation importante qui drainera de 700 à 900 personnes

La MJC demande une subvention de 4000 € à la mairie. M. Turrel explique que le Conseil Régional conditionne l'octroi d'une subvention au fait que la mairie participe également financièrement à l'évènement. Il propose donc d'octroyer cette subvention sous la forme d'une avance sur la subvention 2010

M. Turrel ajoute que les forces de l'ordre sont mobilisées pour cette soirée compte tenu de l'affluence prévue.

Monsieur le Maire propose de verser cette subvention sous la forme d'une avance sur la subvention 2010. Une décision modificative est nécessaire sur le budget 2009.

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	compte 6574	+ 4000 €
Recettes	compte 7788	+ 4000 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
---

### **4. Programme Départemental 2010 : Alimentation en Eau Potable.**

Madame Bouffartigue expose au Conseil Municipal les possibilités d'inscription de la commune sur le programme 2010.

Il s'agit de desservir la zone Millet. Ces travaux constituent la 1ere tranche du maillage de cette zone.

Selon un devis estimatif, le montant de l'opération serait de 91 700 HT. Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

#### **Sur le budget d'Alimentation en Eau Potable :**

<i>RECETTES</i>	<i>Montant</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>Montant</i>
Subvention Conseil Général (30%)	36 192.16 €	<i>Réseaux collecteurs</i>	
Emprunt	84 448.36 €	Travaux HT	91 700 €
		Honoraires, variation de prix...	9170 €
		TOTAL HT	100 870 €
		TVA 19.6%	19 770.52 €
TOTAL TTC	120 640.52 €	TOTAL TTC	120 640.52 €

L'avance de la TVA sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 30 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération pour laquelle l'inscription en programmation est sollicitée ainsi que son montant
- d'approuver le plan de financement
- de solliciter du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital de 36 192.16 €,

- de solliciter du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en annuité complémentaire correspondante,
- de s'engager à présenter en 2010 un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec celui déposé lors de la demande d'inscription
- de s'engager à solder l'opération avant le 31 décembre 2013

M. Pons demande pourquoi cette échéance de 2013.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Général fixe des dates butoirs quant à la liquidation de la subvention afin d'éviter le cumul des subventions non utilisées par les collectivités.

Il ajoute également qu'un projet de loi pourrait limiter les aides financières à 50 % du montant des travaux (80 % aujourd'hui).

Votants : 25 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 1 (M. Bardou)

Adopté à la majorité

### **5. Tickets restaurant.**

M. Vignes rappelle que le budget 2009 prévoyait une enveloppe financière à consacrer à la mise en place des tickets restaurant pour le personnel municipal.

La commission du personnel a travaillé sur les modalités de mise en œuvre de ce dispositif (valeur faciale des tickets, personnel attributaire, etc.). Il ajoute qu'une consultation est en cours.

M. Vignes précise les caractéristiques de ce produit :

- produit financier exonéré de charges patronales, salariales et fiscales
- validité des chèques déjeuner de 1 an avec possibilité de les échanger jusqu'au 28 février n+1.
- valeur faciale de 4 € avec prise en charge de la mairie de 50 %

M. Vignes ajoute que la commission propose de les octroyer à tout le personnel (titulaires, stagiaires, contractuels et contrats aidés) ; aussi le budget à consacrer à la mise en œuvre de ce dispositif est de 33 440 €.

Il ajoute que c'est un geste fort de la collectivité dans la conjoncture actuelle.

Suite à la question de Mme Goubelet, M. Vignes confirme que l'octroi des chèques déjeuners est conditionné à la présence de l'agent sur son lieu de travail. Aussi la somme avancée est un maximum.

Mme Guihur demande qui est à l'initiative de cette proposition.

M. Vignes répond qu'il s'agit de revendications salariales ; une réflexion de la commission s'était engagée sur l'octroi de chèques déjeuner ou sur la révision du régime indemnitaire.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### **6. Ressources humaines : promotion interne.**

Suite à la réussite d'un agent du service voirie à l'examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, la commission du personnel a donné un avis favorable à sa nomination.

M. Vignes demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de fermer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### **7. Conventions d'individualisation des contrats de fourniture d'eau.**

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU), et notamment l'article 93, ainsi que le décret n°2003-408 du 28 avril 2003 et les circulaires d'application, imposent à tout service public de distribution d'eau de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à la demande des propriétaires d'immeubles collectifs d'habitation ou d'ensembles immobiliers de logements. Celle-ci n'entraîne pas de reprise des réseaux.

Conformément aux possibilités offertes par la loi, trois demandes d'individualisation des compteurs d'eau ont été faites :

- Association syndicale du lotissement des Pyrénées - chemin de Las Peyreres -8 lots
- Monsieur CAUNES Paul - chemin de Las Peyreres - 5 lots
- SA HLM LES CHALETS - 42 avenue de Toulouse - 15 logements

Monsieur le Maire souligne le risque de devoir faire face à un peu plus d'impayés.

Mme Goubelet se fait confirmer que les compteurs d'eau seront au nom des locataires.

Madame Guihur souligne le recul que cela engendrera pour les familles logées dans des logements sociaux et qui bénéficiaient d'une mensualisation des charges.

Monsieur le Maire indique qu'un bilan sera fait et rappelle que l'on ne peut que se conformer aux contraintes de cette loi.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces conventions et toutes les pièces utiles s'y rapportant.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
---

### **8. Prêt sans intérêt concernant l'achat d'une mini-pelle et d'une remorque.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général consent un prêt sans intérêt pour l'acquisition d'une mini-pelle et d'une remorque porte engin pour le service de l'eau. Ce prêt sera d'un maximum de 38 600 € TTC € et représente 50 % du montant de l'achat soit 19 300 €.

Caractéristiques du prêt :

Durée : 10 ans

Annuités : 10 annuités constantes de 1930 €.

Monsieur le Maire précise que ce service étant financé par les usagers, le Conseil Général octroie un prêt sans intérêt et non une subvention.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer ce prêt.

Votants : 25 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 1 (M. Bardou) Adopté à la majorité
---

### **9. Achat de terrains chemin de Las Peyreres.**

Afin de régulariser l'achat de 2 parcelles à Monsieur BARRIOS, suite à l'élargissement du chemin de Las Peyreres, Monsieur le Maire indique qu'un nouveau document d'arpentage ayant été fait, il convient de mettre à jour la délibération du 19 janvier 2006 pour les nouveaux numéros de parcelles.

Les parcelles concernées sont donc F 1667 et F 1669 pour 3 m<sup>2</sup> et 382 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle que l'achat de ces terrains avait été fixé à 10 € le m<sup>2</sup>.

En effet, seuls les numéros changent sans modification des contenances.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'acte authentique relatif à cet achat.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

**Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :**

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société INEO COM de Toulouse (31) pour la **réalisation du remplacement de l'installation téléphonique de la mairie**. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée d'un montant de 5044.50 € HT soit 6033.22 € TTC.

Séance levée à 21h40

Monsieur Pessant souhaiterait que lors du prochain Conseil Municipal un débat soit organisé sur les conséquences pour la commune des propositions du Président de la République : propositions du comité Balladur, réforme de la taxe professionnelle... Il précise que certains maires se sont déjà exprimés en faveur d'un report de ces réformes en 2011.

M. Pessant voudrait que le Conseil Municipal se prononce contre ces projets.

M. Cot précise que le vote du budget 2010 devra être retardé car trop d'incertitudes planent sur les projets de réforme en cours.

Monsieur le Maire insiste sur la gravité de la réforme de la taxe professionnelle qui casse le tandem qui existait entre les communes et les entreprises. Il ajoute que désormais le financement des zones industrielles devra se faire sur les taxes ménages et qu'il sera difficile pour une petite entreprise qui s'installe de trouver un terrain à un prix préférentiel.

La secrétaire de séance

Le Maire

Georgette GOUBELET

Guy HELLE